BTSAA – BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS - EN APPRENTISSAGE

Niveau 5 (Bac +2)

Taux d'obtention N-1 : 65%

La formation au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) aménagements paysagers dispense un savoir scientifique et technique. Elle offre des outils méthodologiques pour concevoir, réaliser et entretenir des espaces verts et assurer des fonctions d'encadrement.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme s'obtient, pour 50 % de la note par le biais du contrôle continu et pour 50 % en 3 épreuves terminales nationales :

- une épreuve écrite générale socio-économique et culturelle
- une épreuve orale professionnelle basée sur un dossier technique présentant un chantier
- une épreuve orale professionnelle basée sur un dossier présentant un projet d'aménagement paysager

Les + de l'Ecole Du Breuil :

- La reconnaissance des végétaux (diplôme d'honneur délivré par l'école)

- Un Voyage d'étude et possibilité de stages et d'échanges en mobilité internationale

ADMISSION

Public visé : Jeunes de 16 à 29 ans à la signature du contrat

Pour les plus de 30 ans, possibilité de signer un contrat de professionnalisation.

Pré-requis

- Titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur enregistré au RNCP ou un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Sélection

- Inscription sur Parcoursup de mi-janvier à mars (ou hors Parcoursup)
- Un entretien de motivation peut être effectué

Résultats : sur le site internet Parcoursup (ou par le secrétariat du CFA)

Nombre de places 24 places

STRUCTURE DE LA FORMATION

Durée des études : 2 ans

Les spécificités de l'enseignement de l'école:

- Enseignement pluridisciplinaire permettant aux étudiants de faire le lien entre les différentes matières et de les appréhender dans le cadre d'une connaissance globale.
- Cours de connaissance et reconnaissance des végétaux, cours d'infographie paysagère
- Organisation de 2 blocs « paysage » pour des études de cas concrets en conception et en technique en BTSA 2ème année.
- Des professeurs certifiés dont des professionnels
- Un accompagnement sur mesure

Organisation

- Au centre de formation : 1350 heures de formation sur 2 années scolaires soit 38 semaines
- Rythme d'alternance : 2 semaines en entreprise et 2 semaines au CFA, avec un minimum de 5 semaines de congés.
- Lieu de la formation : Ecole Du Breuil, Route de la ferme, 75012 Paris
- Horaires : 35h/semaine du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h.

Edition : janvier 2024

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

DOMAINE GÉNÉRAL	DOMAINE PROFESSIONNEL
M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui	M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipe
M2 : Construction du projet personnel et professionnel	M5 : Gestion de la végétation des aménagements paysagers
M3 : Communication	M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
	M7 : Gestion technico-économique de chantiers
	M8 : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager

DÉBOUCHÉS

Insertion professionnelle

Le titulaire d'un BTSA aménagements paysagers, de niveau 5, peut prétendre à un statut d'encadrant d'équipes :

- Facilité d'embauche au sein de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris
- En entreprises privées du paysage et de sites du secteur privé (parcs de loisirs, jardins privés…)
- Au sein des collectivités territoriales
- En agence de paysage comme assistant

POURSUITE D'ÉTUDE

- École Nationale Supérieure du Paysage ENSP (Versailles, Lille, Bordeaux, Marseille, Blois).
- Écoles de paysage en Europe (HEPIA, Gembloux)
- Écoles d'ingénieur en aménagements paysagers (ITIAPE, AgroCampus Ouest)
- Licences professionnelles (École Du Breuil, LEA-CFI…)
- Université en filière environnement, géographie, écologie, urbanisme.
- Certificat de spécialisation (École Du Breuil : Arboriste Élagueur / Autres établissements : arrosage automatique, constructions paysagères, Arboriste Élagueur…)

TARIF

La formation est gratuite pour les apprentis, ce sont les employeurs qui la prennent en charge.

CONTACT

- Standard : *01 53 66 14 00* • Direction de l'apprentissage : *01 53 66 14 20* - christiane.lebrec@paris.fr
- Secrétariat du CFA : monique.bourret@paris.fr et houda.menghoum@paris.fr

INSCRIPTION

Sur www.parcoursup.fr à partir de janvier
Ou hors Parcoursup : fiche à télécharger sur le site internet de l'école : www.ecoledubreuil.fr
Envoyer la fiche complétée et les documents demandés à : inscription.edb@paris.fr

Pour toute information concernant l'accessibilité du site et des formations aux personnes en situation de handicap, merci de contacter Mme Zahia ZENASNI : zahia.zenasni@paris.fr

L'École Du Breuil accompagne ses apprenants pour s'engager dans un projet de mobilité européenne et internationale. Pour toute information, merci de contacter : Mme. Sophie LARTIGUE : sophie.lartigue@paris.fr

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification a été délivrée au titre d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

ÉCOLE DU BREUIL
Arts & Techniques du paysage

Région île de France

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

VILLE DE PARIS